01-12 NOV 2021
GLASGOW

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES

COP26

IN PARTNERSHIP WITH ITALY

PETIT MANUEL DE L'AFNU

La conférence des Nations Unies sur les changements climatiques

UN environment programme

La **26ème session** de la Conférence des Parties à la **Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)** aura lieu du 1er au 12 novembre 2021 au Scottish Event Campus (SEC) à Glasgow, au Royaume Uni.

La CCNUCC a été adoptée lors du Sommet de la Terre en 1992 à Rio et est entrée en vigueur le 21 mars 1994. Aujourd'hui, l'adhésion à la Convention est quasi universelle avec **197 ratifications**. **L'objectif ultime de la CCNUCC est de prévenir les activités humaines « dangereuses » pour le système climatique.** Ses objectifs, principes et préconisations sont basés sur les rapports du **GIEC** qui sont les premiers à avoir mis en garde contre les effets dévastateurs du réchauffement climatique à l'échelle planétaire.

ARTICLE 2

OBJECTIF

L'objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.

La Convention est **la première à reconnaitre légalement qu'il existe un problème lié aux émissions de gaz à effets de serre (GES)**. Elle spécifie aussi qu'**il incombe aux pays développés de montrer la voie vers un développement durable** en vertu du principe de "responsabilité commune mais différenciée et de capacités respectives" étant donné qu'ils représentent la source de la majorité des émissions tandis que les pays en développement en sont les premières victimes. Les pays industrialisés s'engageaient aussi pour la première fois, à **soutenir les activités de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement** en apportant un soutien financier (le Fonds pour l'environnement mondial). Enfin, pour mesurer l'avancée des mesures prises pour remédier à la menace du réchauffement climatique, les pays industrialisés doivent **faire régulièrement rapport sur leurs politiques et mesures en matière de changement climatique**. Ils doivent notamment présenter un inventaire annuel de leurs émissions de GES.

Le protocole de Kyoto

Adopté le 11 décembre 1997 lors de la COP3 sur les changements climatiques, il est entré en vigueur le 16 février 2005. Le Protocole de Kyoto comptait 192 Parties. Depuis 2015, l'Accord de Paris lui a succédé.

Avant 2015, le Protocole de Kyoto rendait opérationnelle la CCUNCC en engageant les pays industrialisés et les économies en transition à limiter et à réduire les émissions de GES conformément à des objectifs individuels convenus. Dans son annexe B, le ilfix ait des objectifs contraignants de réduction des émissions pour 37 pays industrialisés et économies en transition et l'Union européenne. Globalement, ces objectifs représentaient une réduction moyenne de 5 % des émissions par rapport aux niveaux de 1990 au cours de la période de cinq ans allant de 2008 à 2012.

L'Accord de Paris

L'Accord de Paris est le dernier traité international en date juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016.
Son objectif est de **limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 degré Celsius, de préférence à 1,5 degré, par rapport au niveau préindustriel.**

Article 2

1. Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en :

a) Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques;

b) Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire;

c) Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

2. Le présent Accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales.

Pour concrétiser cet objectif de température à long terme, les pays visent à **atteindre le plus rapidement possible le pic mondial des émissions de GES afin de parvenir à un monde climatiquement neutre d'ici 2050**. L'Accord de Paris est un jalon dans le processus multilatéral de lutte contre le changement climatique car il réunit toutes les nations afin d'entreprendre des efforts nécessaires plus ambitieux que le protocole de Kyoto pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets. **La mise en œuvre de l'Accord de Paris exige une transformation économique et sociale**, fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles. Il fonctionne sur un cycle de 5 ans d'actions climatiques de plus en plus ambitieuses menées par chaque pays. **Les pays doivent ainsi soumettre leurs plans d'action climatique, appelés contributions nationales déterminées (CND).**

La COP26 de Glasgow et ses enjeux

L'année 2020 a été l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées et la chaleur des océans atteint des niveaux records, tout cela en raison de l'augmentation continue des concentrations de GES dans l'atmosphère. Compte tenu du rétrécissement rapide de la fenêtre d'opportunité pour prévenir les pires impacts des changements climatiques (sécheresses, inondations, feux de forêts, déplacés climatiques, etc), **2021 est l'année la plus importante pour le climat depuis l'adoption de l'Accord de Paris**. **La COP26 représente donc un sommet mondial d'une importance cruciale aux enjeux multiples.**

Les négociations

L'ensemble des États signataires de la CCUNCC et un nombre croissant d'acteurs de la société civile (ONGs, collectivités territoriales, entreprises privées, etc) mèneront **d'intenses négociations pendant 2 semaines pour s'accorder sur les efforts communs à mener** afin de limiter le réchauffement climatique. Premièrement, **suite à la COP25, chaque État s'est engagé à présenter à Glasgow un plan visant à réduire les émissions carbone**. En effet, selon l'Accord de Paris, les pays signataires sont tenus de soumettre de nouveaux engagements. Cependant, en février 2021, la CCNUCC a publié un rapport d'étape en amont de la COP26 qui souligne que **seules 75 parties prenantes ont communiqué leurs nouvelles CDN**. Ces contributions représentent environ 30 % des émissions mondiales de carbone. Le rapport souligne donc l'importance d'accélérer la réduction des émissions.

"Les émissions nettes mondiales de CO2 d'origine anthropique doivent diminuer d'environ 45 % par rapport au niveau de 2010 d'ici à 2030, pour atteindre zéro vers 2050."

Les experts de la CCNUCC estiment que les plans climatiques actuels ne sont pas à la hauteur.

"Les gouvernements sont loin d'avoir atteint le niveau d'ambition nécessaire pour limiter le changement climatique à 1,5 degré et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris".

Deuxièmement, **en vertu de l'article 6 de la Convention qui vise à "réduire l'impact du changement climatique en permettant à la société de faire partie de la solution"**, la société civile jouera un rôle majeur dans la conduite, le résultat et la mise en oeuvre de l'accord découlant des négociations.

L'éducation et la formation font partie intégrante de la contribution des citoyens aux efforts locaux et mondiaux visant à relever le défi du changement climatique. **L'amélioration des connaissances des causes et des effets du changement climatique est primordiale** pour que les citoyens prennent conscience de leur rôle de consommateurs et prennent des décisions éclairées. L'article 6 encourage la société civile à prendre des initatives et à coopérer avec les pouvoirs publics en matière de changement climatique. La société civile peut notamment inciter les décideurs locaux à prendre des mesures significatives et à façonner une politique climatique locale, régionale, nationale et mondiale ambitieuse.

Les clés du succès de la COP26

1. Présenter des plans concrets ambitieux de réduction des GES à horizon 2030 où aucune voix ou solution n'est laissée de côté

2. Régler les points en suspens depuis la COP21 afin de mettre pleinement en œuvre l'Accord de Paris

3. Tenir les promesses faites aux pays en voie de développement en particulier celle de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le financement de la lutte contre les changements climatiques

4. Proposer de nouvelles solutions d'adaptation et d'atténuation et renforcer la résilience aux effets des changements climatiques en se basant sur les solutions "fondées sur la nature"

5. Dévoiler un plan à plus long terme concret pour décarboner l'économie mondiale et atteindre la neutralité carbone à horizon 2050

La pandémie de Covid-19, bien qu'elle ait retardé la COP26 d'un an, offre l'opportunité de mener une relance économique durable et responsable alors que partout dans le monde une conscience environnementale s'éveille. Repenser les modèles sociaux et économiques n'a jamais été aussi pressant et en bonne voie que jusqu'alors. Il revient donc aux dirigeants internationaux de prendre les mesures nécessaires et de répondre à l'urgence climatique avant qu'il ne soit trop tard.

Avec la présidence Biden, le retour des États-Unis dans l'Accord de Paris signifie que, s'il est adopté, l'accord pourrait avoir un véritable impact, les États-Unis étant le deuxième pays émettant le plus de GES. Par ailleurs, l'UE a d'ores et déjà adopté l'objectif d'une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre d'"au moins" 55 % (par rapport au niveau de 1990) d'ici 2030. Ce Pacte Vert, ou UE Green Deal, sera présenté lors de la COP26 en novembre. C'est un jalon supplémentaire vers l'objectif de 2050 : parvenir à la neutralité carbone.

Lexique

Adaptation : L'adaptation au changement climatique désigne les stratégies, initiatives et mesures visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets (présents et attendus) des changements climatiques.

Atténuation : L'atténuation du changement climatique regroupe les actions visant à atténuer l'ampleur du réchauffement mondial d'origine humaine par la stabilisation, la réduction, la capture et séquestration des gaz à effet de serre.

GIEC : Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est un organisme intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de l'ONU. Il a pour mission d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au réchauffement climatique.

CDN: Les Contributions déterminées au niveau national incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. L'Accord de Paris (article 4, paragraphe 2) exige que chaque Partie établisse, communique et actualise les contributions déterminées au niveau national successives qu'elle prévoit de réaliser.

Pour aller plus loin, consultez le site de la CCNUCC et de la COP26 :

https://ukcop26.org
https://unfccc.int

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES